



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 19 e) de l'ordre du jour

### Questions sociales et questions

relatives aux droits de l'homme :

**Haut-Commissariat des Nations Unies  
pour les réfugiés**

### **Note verbale datée du 7 juillet 2016, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur d'écrire au sujet du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La Mission permanente des Fidji fait savoir que la République des Fidji souhaiterait devenir membre du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le 12 juin 1972, les Fidji ont adhéré à la Convention relative au statut des réfugiés et à son protocole, ainsi qu'à la Convention relative au statut des apatrides. Les réfugiés arrivant aux Fidji sont accueillis conformément aux principes et procédures établis dans ces conventions.

Les Fidji sont en première ligne des conséquences des changements climatiques et, à cet égard, ont déjà proposé d'accueillir des personnes venues d'États voisins du Pacifique, où les changements climatiques vont probablement entraîner une perte de territoire. Victimes de phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes et de la montée du niveau de la mer, les Fidji ont été le premier pays du Pacifique à déplacer des populations en raison des changements climatiques. En l'absence de critères permettant aux petits États insulaires en développement de déterminer à quel moment abandonner un territoire et procéder à un déplacement, les Fidji sont à l'avant-garde en ce qui concerne l'élaboration de principes en la matière. En effet, le Gouvernement prévoit de déplacer d'autres villages et a proposé d'aider à la réinstallation des populations d'autres pays de basse altitude. Les Fidji sont fermement engagées sur la question du déplacement forcé et permanent de personnes causé par les changements climatiques, qui fait partie des nouveaux problèmes les plus importants que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aura à résoudre à l'avenir.



En outre, eu égard aux stratégies régionales d'accueil des réfugiés, qui auront des répercussions sur les petits États insulaires en développement et, plus particulièrement, ceux du Pacifique, il est essentiel que les États du Pacifique soient représentés au Comité exécutif.

---